

PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

I. Généralités

De nos jours entre 20.000 et 25.000 plantes sont utilisées dans la pharmacopée humaine. 75% des médicaments ont une origine végétale et 25% d'entre eux contiennent au moins une molécule active d'origine végétale.

Les extractions de différents produits se font sous différentes formes dont les plus importantes sont : les tisanes, la gélule de la plante, suspensions intégrales de plantes fraîches, les teintures mères, les macérats glycélinés, et les huiles essentielles.

Les grands types des plantes aromatiques et médicinales utiles à l'homme peuvent être définis par leur principal usage. On peut citer: Plantes pour tisanes boissons hygiéniques et d'agrément , Plantes à usages cosmétiques, Plantes à usages aromatiques et condimentaires, Plantes à usages alimentaires, Plantes à usages industriels, et Plantes médicinales

I.1. Les plantes aromatiques et médicinales (PAM) dans le monde

La reconnaissance de la valeur clinique, pharmaceutique et économique des médicaments à base de plantes, continue de croître, bien que celle-ci varie fortement selon les pays. Les contrôles législatifs relatifs aux plantes médicinales n'ont pas évolué autour d'un modèle de contrôle structuré. Chaque pays définit de différentes manières les plantes médicinales simples ainsi que les produits qui en sont tirés. Ainsi, ils ont adopté plusieurs approches pour l'octroi de licences, la préparation, la fabrication et la commercialisation en vue d'assurer leur innocuité, leur qualité et leur efficacité.

La croissance de l'industrie pharmaceutique et le développement incessant de nouveaux produits médicaux synthétiques et biologiques plus efficaces n'ont pas réduit l'importance de l'utilisation des plantes médicinales. Au contraire, la croissance démographique dans le monde en développement et l'intérêt croissant manifesté au niveau des nations industrialisées ont considérablement augmenté la demande spécifique aux plantes aromatiques et médicinales et à leurs produits dérivés.

Les réglementations relatives à l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité des plantes médicinales dans certains pays (Etats-Unis, Japon, Chine, Union Européenne,...) et les activités de l'OMS en vue d'appuyer la préparation de lignes directrices types ont contribué à renforcer la reconnaissance du rôle que les plantes médicinales jouent dans les soins de santé. L'utilisation des remèdes à base de plantes connaît dernièrement un engouement sans précédent. Les gens sont de plus en plus à la recherche de médicaments "naturels" et il semblerait même que les cosmétiques et les produits d'entretien à base de plantes soient aujourd'hui de plus en plus utilisés.

I.2. Utilisation des PAM en Europe

Le commerce mondial des plantes aromatiques et médicinales (matériel végétal) est évalué à près de 0.5 millions de tonnes pour une valeur qui avoisine 1.5 milliards de dollars. Cinq pays européens font partie des 12 plus grands pays **importateurs** au monde de plantes aromatiques et médicinales: l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. L'Europe, dans son ensemble, joue un rôle prépondérant dans le commerce international de ces plantes, le quart des importations annuelles du monde entier lui revenant. Au cours des dernières années, l'Europe a importé annuellement, en moyenne, 120.000 tonnes de plantes médicinales et aromatiques provenant de plus de 120 pays différents.

Trois pays européens se classent également parmi les 12 plus grands pays **exportateurs** de plantes médicinales et aromatiques, l'Allemagne, la Bulgarie et la Pologne. En Europe, on utilise au moins 2000 taxons végétaux médicinaux et

aromatiques sur une base commerciale. Les deux tiers de ces taxons, sont des espèces natives d'Europe.

Parmi les espèces de plantes européennes qui font l'objet d'un commerce, 90% au moins sont encore récoltées dans la nature. Le volume global de matériel végétal récolté, chaque année, dans la nature, serait de l'ordre de 30 000 tonnes. Au sein de l'Union Européenne (UE), la superficie totale de plantes médicinales et aromatiques cultivées est de l'ordre de 70 000 hectares.

II. Les PAM au Liban : Atouts et contraintes

II.1. Etat des lieux au Liban

Le Liban est riche en plantes aromatiques et médicinales **endémiques**. Les plantes médicinales recensées au Liban sont au nombre de 236 espèces. Certaines sont abondantes mais d'autres sont rares et menacées de disparition. Vu les conditions écologiques du pays, en comparaison avec les mêmes espèces produites dans les pays voisins, les PAM originaires du Liban se distinguent par leur haute teneur en essences. Le Liban se caractérise par une expérience et une tradition remarquables au niveau de la transformation et de l'utilisation des plantes aromatiques et médicinales. Malheureusement, ce savoir-faire n'a pas connu une évolution adéquate pouvant contribuer à la diversification des sources de revenus et à la création d'emploi au niveau du monde rural.

Peu d'efforts ont été déployés pour le développement de la production intensive (culture) afin de répondre à une demande locale grandissante générée par l'engouement sans précédent pour l'utilisation des remèdes et des produits cosmétiques à base de PAM, et par la multiplication de centres de phytothérapie et d'aromathérapie.

Au Liban, une pression importante se manifeste sur les écosystèmes du littoral et de la montagne. Des actions urgentes doivent être menées pour freiner la détérioration des ressources biologiques et naturelles et réglementer la cueillette sauvage.

II.2. Inventaire des utilisations des PAM au Liban

Au Liban, les informations relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation des plantes aromatiques et médicinales sont insuffisantes.

a- Les principaux opérateurs

Les principaux opérateurs de la filière PAM sont : les associations et les coopératives mises en place dans le cadre du développement rural et qui s'intéressent à la collecte et à la distillation des plantes aromatiques, ainsi que certaines unités de transformation de taille très modeste qui assurent leur transformation dont les principales sont : **Ibn Sina** (Avicenna): Société de production des extraits naturels de plantes aromatiques et médicinales, située en Angleterre et qui importe la plupart des herbes du Liban, **Institut Britannique d'Homéopathie** (British Institute of Homeopathy), **LongLife** (Dr N. Imaz), **Société ZEIN**, **Distillerie Libano Française** (Jiita). Cette dernière, achète les plantes sauvages collectées et les distille pour élaborer les huiles essentielles. Ces huiles sont destinées à l'exportation. Les Principales plantes collectées et distillées sont les thym sauvages, la sauge, les roses (JOURI), les fleurs d'orangers...

Les principales associations, ONG et coopératives actives dans le domaine PAM sont : **Y.M.C.A**, **Africa' 70**, **WRF** (World Réhabilitation Fund), Coopérative Beit Baladi (Deir Al Ahmar - Union de 15 coopératives agricoles, dont le but principal est la commercialisation des produits agricoles parmi lesquels on retrouve les plantes aromatiques et médicinales : tisanes, camomilles, senna, tilleul,..., la plupart des herbes sont importées car le coût de collecte est beaucoup plus élevé que celui des importations). D'autres coopératives opèrent dans le domaine de la transformation et de la commercialisation de produits de leur terroir tels que l'eau de roses, l'eau de fleurs d'orangers et d'autres extraits, il s'agit principalement des coopératives suivantes : du développement (Jizzine), de Aarsal, de Chtoura, de Chmistar.

b- Cas particulier de la Rose de Damas

Les huiles essentielles des fleurs (huiles concrètes et absolues...) constituent un marché à part entière. La production mondiale de l'huile essentielle de rose est de l'ordre de 20 Tonnes, dont la Turquie est le plus important producteur. A ce niveau, il est important de mentionner que cette production a une très haute valeur ajoutée et les prix d'un Kg d'huile essentielle peut atteindre des niveaux élevés pouvant dépasser les 20.000 \$/Kg.

La culture du rosier odorant (Ward Jouri) est une activité traditionnelle au Liban qui couvre actuellement une centaine d'hectares localisée principalement à Chmistar et à Ksarnaba.

Cette superficie n'a pas connu une évolution remarquable durant les dix dernières années. Ceci s'explique, d'une part par l'étroitesse du marché local et la concurrence des productions des pays voisins surtout celle provenant de la Turquie, et d'autre part par la non évolution de la transformation artisanale (eau de rose) vers des industries plus développées, génératrices de valeurs ajoutées (production des huiles essentielles et d'autres extraits). Au Liban, la production moyenne de pétales de roses par dounoum varie entre 400 et 800 Kg selon les techniques utilisées (cultures irriguées ou en sec). Le coût de la production est de l'ordre de 750 L.L / Kg. Le prix de vente est de l'ordre de 3000 L.L /Kg, ce qui donne à cette culture une rentabilité appréciable.

II.3. Aspect législatif

Sans l'existence d'un cadre légal cohérent et respecté, le développement efficient de cette filière reste une utopie. La législation au Liban accuse un déficit pour certains aspects. Des principales lois concernant la filière PAM directement ou indirectement concernent : la protection de l'environnement en conservant la biodiversité, la conservation et la protection des forêts de cèdres, Junipères et autres.

Au niveau de la transformation des plantes aromatiques et médicinales, le ministère de la santé a émis plusieurs lois dont un article qui interdit toute transformation et vente des extraits de plantes aromatiques et médicinales ou autres produits manufacturés de ces plantes par autres que des pharmaciens ou autres personnes spécialisées sans autorisation préalable. Alors que la commercialisation des plantes aromatiques et médicinales à l'état brut est permise. De même, le ministère de l'agriculture a déterminé un calendrier spécifique à la cueillette de certaines espèces aromatiques et médicinales.

Le développement des investissements au niveau de la filière des PAM, est tributaire du cadre légal et législatif qui régit le fonctionnement des différentes activités de cette filière. Dans ce cadre, il devient impératif de reconsidérer ou de mettre en place, un dispositif légal qui couvre les aspects suivants : la collecte des plantes, les analyses et les tests scientifiques de laboratoires, les transformations, la promotion et la vente des produits naturels, la protection des brevets d'invention.

II.4. Importations et exportations des PAM

Au Liban, et selon les statistiques relatives au commerce extérieur de l'année 2003, la valeur totale des importations des **herbes et épices** a atteint 41.6 milliards L.L alors que celle des huiles essentielles et des résinoides a atteint 123.9 milliards L.L (des fluctuations inter annuelles importantes sont relevées au niveau de la valeur des importations des herbes et épices : - 67% en 2002 et + 3% en 2003). Les principaux pays qui exportent des herbes et épices vers le marché libanais sont: Brésil, Sri Lanka, Egypte, Syrie et Argentine.

Les exportations libanaises des herbes et épices ont connu une évolution consistante d'environ 60% entre 2000 et 2003. En 2003, la valeur des exportations des herbes et épices a atteint presque 8.7 milliards L.L. Les principaux pays importateurs du Liban sont : Etats-Unis (14%), Syrie (8%), Allemagne (8%), Canada (7%), Emirats Arabes Unis (6%), Qatar (5%), Espagne (4%), Côte d'Ivoire (3%).

Il est à relever que la quasi-totalité des exportations libanaises est constituée de produits réexportés en nature ou après transformation (café, thé, cumin, condiments...). L'une des principales exportations pouvant être en partie d'origine de la production locale est le thym dont le volume d'exportation s'élève à 153 tonnes et la valeur à 190.7 millions L.L.

II.5. Activités de la recherche au Liban

Le développement de cette filière est tributaire de sa capacité à franchir le palier technologique et logistique qui freine son évolution. Les activités de la recherche agronomique constituent à cet égard le principal catalyseur permettant de passer de la logique artisanale à une logique technologique et industrielle.

L'Institut de la Recherche Agronomique Libanais (IRAL) a entrepris des travaux spécifiques à certaines plantes médicinales libanaises comme le thym, la sauge, la lavande, le romarin, la mauve, la nigelle et autres... Ces travaux, ont surtout permis de faire des essais sur l'activité biologique des huiles essentielles de ces plantes, sur la culture de la plante dans un sol approprié et in vitro, dans le but de sa conservation et de sa domestication.

Par ailleurs, l'université américaine (AUB), à travers une multitude de projets concernant les plantes aromatiques et médicinales, a effectué des études sur la composition et sur les effets d'une centaine de plantes endémiques. Ces projets visent aussi à faire des essais biologiques de différents extraits de plantes afin d'étudier les possibilités de leur valorisation aussi bien sur le marché national qu'international.

III. Perspectives de développement

L'impact du développement de la filière PAM sur les économies locales peut être important en permettant aux populations villageoises d'avoir des revenus acceptables et durables. Au Liban plusieurs zones peuvent être concernées par

ce développement, d'autant plus que la diversité du relief libanais permet de produire une multitude de plantes en fonction de l'altitude:

Dans les Montagnes: Pins, Cyprès, Junipères, Rose de Damas, Iris, Lavande d'altitude, Thym, Origan, Myrte, Menthe, Sauge, Romarin...

Dans les Zones littorales : Palma rosa, Lemon grass, Géranium rosat, Bigaradier, Pamplemousse

Le Liban recèle plusieurs atouts qui peuvent être à la base du développement de la "filière PAM", il s'agit principalement de :

- L'écologie générale du Liban, les conditions climatiques et édaphiques favorables à la production de produits PAM riches en principes actifs.
- Des études récentes et d'autres plus anciennes montrent que le Liban possède une flore importante et particulièrement intéressante en la matière.
- Le Liban a un passé de producteur en liaison directe avec les marchés de Grasses (avant 1939) et actuellement subsiste des productions traditionnelles dont l'utilisation est un élément important du paysage culturel libanais et constitue aussi une partie du ciment culturel qui lie la diaspora libanaise au Liban.
- Une demande nationale bien marquée, amplifiée par la demande émanant de la diaspora libanaise.

Pour mettre en œuvre ces potentialités, 3 axes d'intervention méritent un intérêt tout particulier, il s'agit de la:

- Mise en œuvre de projets pilotes intégrés.
- Dynamisation de la recherche.
- Réglementation de la collecte, de la production, et de la commercialisation.
- Dynamisation des institutions

1- Les projets pilotes intégrés

La mise en œuvre de projets pilotes intégrés qui prennent en considération la recherche, la production, la transformation et la commercialisation peut constituer un catalyseur pour permettre un développement efficient de la filière. Quatre critères sont à prendre en considération:

- La productivité ou rendement à l'unité de surface de matière végétale.
- Le coût de production à l'unité de surface.
- Le rendement en principe actif par Kg de matière végétale.
- La qualité du principe actif recherché qui doit initier une échelle de valeurs.
- La compétitivité de la production au niveau des différents marchés intérieurs et extérieurs, qui est tributaire du niveau des prix, de la qualité, et des circuits de commercialisation.

Plusieurs scénarios peuvent être adoptés lors de la conception d'un projet pilote agro-industriel (Plantes Aromatiques et Médicinales). Les éléments de base à prendre en considération sont : Au niveau technique: la Production de plantes séchées pour infusions, et la Production d'huiles essentielles pour la parfumerie et l'aromathérapie. Au niveau économique: Opération en milieu paysan avec distribution de plantes et encadrement technique (en impliquant la recherche agronomique), opération post récolte avec partenaire éventuel, et politique commerciale (label "Plantes naturelles du Liban"). Un tel projet devrait pouvoir se bâtir avec l'assistance des universités et instituts de recherches intéressés.

2- Dynamisation de la recherche

Au niveau de la dynamisation de la recherche, deux actions principales s'imposent :

- Œuvrer pour une meilleure synergie entre les travaux de recherche menés dans le cadre universitaire ou au niveau de l'Institut de la Recherche Agronomique Libanais, et cela sur la base d'un programme de travail

consensuel. Le rôle de l'administration, au niveau de la définition et la mise en œuvre de ce programme, est primordial.

- Développer les activités de recherche orientées vers la production. Et ceci afin d'étudier le comportement de plantes à cultiver et sélectionner les variétés les plus performantes et les plus adaptées aux conditions de production et d'assurer leur multiplication, ainsi que d'étudier les effets de la fumure organique et des apports d'eau sur les différentes espèces à cultiver et de même étudier les méthodes de transformation, d'emballage et de stockage.

3- Réglementation de la collecte, de la production et de la commercialisation

L'essentiel des PMA sont cueillies dans la nature sauvage, les niveaux alarmants de déboisement et de dégradation de l'écosystème dans la région contribuent aussi au déclin des PAM. La mise en œuvre de projets de production de plantes aromatiques permettra de réhabiliter des terres en friches, de générer une revitalisation sociale des campagnes et de conserver un certain seuil limite pour la conservation de la biodiversité. Cette mise en œuvre n'aura pas d'effet significatif sans la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent et applicable, et qui doit prendre en considération la réglementation de la collecte, de la production et de la commercialisation des produits PAM et de leurs dérivés.

4- Dynamisation des institutions

Afin de dynamiser l'ensemble des activités associées à la filière des plantes aromatiques et médicinales, il est devenu nécessaire de mettre en place une instrumentation qui permet de suivre de prêt l'ensemble des éléments ayant un impact sur l'évolution de la filière et qui constitue un espace de coordination et de mise en cohérence des différentes activités et projets menés par les différents acteurs. Dans ce contexte, il est proposé :

- Constitution d'une cellule spécialisée au sein du Ministère de l'Agriculture chargée de collecter, l'ensemble des données, de suivre les différents projets et de contribuer à la dynamisation du dialogue et de la coordination entre les acteurs.
- Constitution d'un comité national qui sera un espace de dialogue et de concertation d'une part et qui peut contribuer à l'amplification des synergies entre les différents projets afférents à la filière en question.